



BULLETIN D'ADHÉSION 2020
Syndicat National Education Formation International Europe
Force Ouvrière

N°

17/19 quai de la monnaie, 33080 BORDEAUX Cedex

Adresse mail : snefief@gmail.com

Bulletin d'adhésion à remplir et remettre à un(e) Délégué(e) Syndical(e) ou à renvoyer à l'adresse ci-dessus

Nom				Prénom			
Adresse personnelle							
Code postal		Ville					
Téléphone professionnel				Portable			
Adresse mail				Date naissance			
Statut (contractuel / vacataire GIP, MAD, détaché)							
Contractuel / vacataire GIP Date d'embauche				Catégorie			
Fonctionnaire	Corps		Grade				
Date adhésion 2020				Signature			

Quel sera le montant de ma cotisation ? Une adhésion, c'est une carte et des timbres.

Carte annuelle = 9,64 €

Timbre mensuel = Timbre Fédéral National + Timbre Union Départementale + Timbre SNEFIE

La carte est à régler dans sa totalité quel que soit le nombre de mois et la quotité de travail.

Pour connaître le montant de votre timbre mensuel, reportez vous au dos du bulletin

Collègues à temps partiel: vous adhérez au prorata de votre quotité de travail, en multipliant le timbre mensuel par cette quotité.

Prix d'un timbre mensuel multiplié par le nombre de mois d'adhésion multiplié par la quotité de travail	+	Carte 2020	=	Cotisation 2020
X X		9,64 €		

A quoi servira votre cotisation ?

Votre cotisation permettra de financer l'activité syndicale de manière solidaire, tant sur le lieu de travail que dans la commune, le département, la profession et au niveau national.

Vous bénéficiez aussi du contrat MACIF qui protège des risques professionnels et de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Adhérer est un droit. c'est le droit de chaque salarié.

Adhérer à Force Ouvrière c'est adhérer à l'indépendance et à un syndicat de revendications.

Vous syndiquer, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

2020	Cat C	Cat B /A1	Cat A / A2	Cat A+ / A3
Timbre mensuel	8,08 €	8,58 €	9,58 €	10,58 €

2020 CALCUL CARTE + TIMBRE

2020	Cat C	Cat B /A1	Cat A/A2	Cat A+ /A3
1 mois	17,72	18,22	19,22	20,22
2 mois	25,8	26,8	28,8	30,8
3 mois	33,88	35,38	38,38	41,38
4 mois	41,96	43,96	47,96	51,96
5 mois	50,04	52,54	57,54	62,54
6 mois	58,12	61,12	67,12	73,12
7 mois	66,2	69,7	76,7	83,7
8 mois	74,28	78,28	86,28	94,28
9 mois	82,36	86,86	95,86	104,86
10 mois	90,44	95,44	105,44	115,44
11 mois	98,52	104,02	115,02	126,02
12 mois	106,6	112,6	124,6	136,6

Comment régler votre cotisation syndicale ?

Vous pouvez régler en une ou plusieurs fois vos cotisations par virement (sur demande), en espèce ou par chèque (à l'ordre de SNEFIE-FO).

Si vous réglez en plusieurs fois, vous pouvez préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement que vous souhaitez.

Quand vous seront remis vos timbres de cotisations syndicales ?

Vos timbres avec votre carnet d'adhérent, vous seront envoyés ou remis par un Délégué Syndical.

Vos cotisations seront déductibles à hauteur de 66 % de votre impôt sur le revenu que vous soyez imposable ou non. Un reçu et une attestation fiscale annuelle vous sont remis avec votre carte d'adhésion.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNEFIE-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snefief@gmail.com